

Wallonie

Maîtriser nos énergies : des réacteurs aux acteurs



Diagnostic

80%

C'est l'économie d'énergie qu'il est possible de réaliser en remplaçant une ampoule incandescente par une ampoule LED

L'énergie est un enjeu essentiel de la future législature. Si nous n'agissons pas maintenant, de manière responsable et audacieuse, nous allons droit vers un scénario très instable : pannes de courant plus fréquentes, plus longues et à plus

grande échelle, hausse de la facture d'énergie, accélération du réchauffement climatique lié aux émissions de GES, affaiblissement de la compétitivité des entreprises, perte d'emplois en raison du renchérissement de l'énergie, dépendance de la Belgique par rapport aux autres pays européens

La sortie de l'énergie nucléaire reste l'objectif fixé pour 2025. Toutefois, le Gouvernement fédéral a été totalement incapable de mettre en place un plan d'approvisionnement crédible pour accompagner cette sortie. Incompréhensible, alors même qu'un plan d'approvisionnement énergétique avait été préparé par Melchior WATHELET sous la législature précédente.

Le développement des énergies renouvelables se poursuit. Mais nous n'avons pas développé suffisamment de « capacité de production flexible » (centrales d'électricité d'appoint que l'on peut activer et éteindre rapidement) pour couvrir nos besoins pendant les pics de consommation lors de certaines soirées d'hiver ou les creux de production de l'électricité renouvelable (quand il n'y a pas de vent ou de soleil). Voilà pourquoi on parle régulièrement de menaces de délestage en hiver.



La prolongation des centrales nucléaires n'est pourtant pas la meilleure solution

Les nombreuses avaries et défaillances techniques survenues sur leurs réacteurs au cours de l'année 2017 nous confortent dans cette idée. Le nucléaire est en réalité devenu la source d'électricité très aléatoire.

Outre l'aspect relatif à la sécurité d'approvisionnement et à l'indépendance énergétique de notre pays, l'énergie est un secteur clé dans un autre défi, celui de la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, lors de l'accord de Paris, notre pays s'est engagé à réduire ses émissions de gaz carbonique (par rapport à 1990), de 20 % pour 2020, 40 % pour 2030 et de 80 à 95 % à horizon 2050 afin de limiter le réchauffement climatique à 2°. Néanmoins selon le dernier rapport du GIEC, ces efforts ne suffiront pas. Pour limiter l'impact du changement climatique sur nos conditions de vie, il faudrait limiter celui-ci à 1,5°. Cela qui implique de réduire nos émissions de 55 % d'ici 2030 et de les rendre quasi nulles à l'horizon 2050. Or, la production de l'électricité génère près de 18 % des émissions totales de GES en Belgique¹. Cette réalité nous fait plus que jamais percevoir l'importance du défi à relever pour le secteur de la production d'électricité.

Ces dernières années, la facture d'énergie a également connu une hausse significative. Ainsi, entre 2015 et aujourd'hui, les ménages payent l'électricité environ 150 euros de plus par an. Ce supplément peut même atteindre 700 euros pour celles et ceux qui se chauffent à l'électricité. Cette augmentation est surtout liée à la hausse du taux de TVA de 6 % à 21 % décidée par le Gouvernement

¹ https://www.plan.be/admin/uploaded/201505121007300.FOR_MIDTERM_1520_10996_F_Ch5.pdf
<https://www.gpclimat.be/wp-content/uploads/2016/10/161112-D%C3%A9fis-pour-la-Belgique.pdf>

fédéral. Le chauffage pèse également sur le budget des familles, avec une facture annuelle moyenne qui dépasse les 2.000 euros.

Vision



Assurer la sécurité d'approvisionnement en mettant le citoyen au cœur de la transition énergétique

La sortie du nucléaire présente une opportunité sans précédent offrant aux acteurs du marché historiques et émergeant la possibilité de développer leurs activités de production, voire de stockage, d'énergie sur le territoire belge. Les investissements, l'activité économique et la création d'emplois dans le domaine énergétique pourront être stimulés dans tous les segments du marché. Au vu des enjeux environnementaux et climatiques, la priorité doit être donnée au développement des énergies renouvelables bien entendu allant de la production jusqu'au soutien à la recherche et au développement en passant par les solutions de stockage.

Défendant une vision réaliste et pragmatique de la transition énergétique, le cdH veut coupler cette ambition à un soutien suffisant et raisonné au déploiement de centrales au gaz sur le territoire belge, car il s'agit, dans l'état actuel de la technologie, de la source d'approvisionnement la plus complémentaire à l'énergie renouvelable. Sûre et flexible, elle génère moins d'émission de CO2 que le pétrole ou le charbon. L'implantation de suffisamment de capacité de production sur notre territoire permettrait de limiter notre dépendance énergétique vis-à-vis de nos voisins, et, par effet de conséquence, de limiter l'augmentation des prix de l'énergie. Ces centrales requièrent des investissements importants, il est donc primordial de donner des signaux clairs aux investisseurs en cessant toute ambiguïté quant à la date de sortie du nucléaire et en soutenant ces investissements via des appels d'offres afin qu'ils puissent être réalisés en temps utile pour garantir le respect de l'agenda prévoyant l'arrêt des réacteurs en 2025.

Conscient que la configuration actuelle du marché donne un pouvoir important aux grands groupes étrangers, le cdH veut également œuvrer à une transition garantissant une meilleure autonomie énergétique du pays, au bénéfice des citoyens et de l'environnement. Pour ce faire nous devons travailler sur deux axes fondamentaux : d'une part la réduction de la consommation énergétique ; et d'autre part, permettre à un maximum de citoyens de produire et de stocker leur propre électricité. C'est la seule manière de nous débarrasser totalement des sources de production émettrice de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.



À l'initiative du cdH, plusieurs projets-pilotes de « petites éoliennes » sont en cours de mise en œuvre en Wallonie. Ces petits mâts offrent de nombreux avantages. Ils tournent même à vent faible, sont plus discrets et plus silencieux et peuvent être implantés là où les mâts plus grands sont malvenus. Dans le même temps, les grandes éoliennes peuvent désormais être implantées dans les zonings industriels. Autant de mâts qui ne seront pas fixés à proximité des zones résidentielles.

Priorités

1. Assurer l'autonomie énergétique de la Belgique et supprimer les risques de pénurie
2. Maitriser la facture d'énergie et notre consommation
3. Promouvoir une énergie citoyenne

Mise en œuvre

Priorité 1 : Assurer l'autonomie énergétique de la Belgique et supprimer les risques de pénurie

Nous voulons atteindre l'objectif d'une production électrique totalement décarbonée d'ici 2050 tout en garantissant notre sécurité d'approvisionnement.,

Pour ce faire, il est nécessaire de régler le problème de l'intermittence des énergies renouvelables. Nous avons besoin de capacités de production qui permettent de produire de l'électricité à tout moment, même en l'absence de vent et de soleil.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Mettre tout en œuvre pour augmenter au maximum les capacités de demande flexible, c'est-à-dire la capacité des entreprises, administrations et citoyens à déplacer leur consommation aux moments où les énergies renouvelables produisent le plus d'électricité et/ou durant les creux habituels de consommation (milieu de matinée et d'après-midi, nuit) et à la réduire lors des heures critiques de l'hiver.
- ☞ Intensifier les mesures en faveur d'une limitation des consommations énergétiques dans leur ensemble ainsi que pour une utilisation rationnelle de l'énergie tout au long de l'année, et en particulier en cas de tension sur le marché de l'énergie. Mettre en place des mesures pour diriger le citoyen vers l'acquisition d'électroménager et d'appareils électroniques performants énergétiquement. Informer, sensibiliser et éduquer le public quant aux mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie.

- ↪ Mettre en place des mesures pour diriger le citoyen vers l'acquisition d'équipements domotiques permettant une gestion dynamique, intelligente et/ou à distance de la consommation d'énergie.
- ↪ Inciter les entreprises à optimiser les processus de production en fonction de la disponibilité d'électricité.
- ↪ Encourager les entreprises dans le secteur industriel et de la grande distribution à pleinement exploiter l'inertie thermique liée au froid (par exemple couper l'alimentation des réfrigérateurs pendant les heures critiques de l'hiver).
- ↪ Amener les organisations publiques (administrations, écoles) à montrer l'exemple en adaptant leur consommation d'électricité en fonction de sa disponibilité.
- ↪ Adapter la tarification appliquée aux citoyens producteurs d'électricité afin de les encourager à autoconsommer directement leur production d'électricité.
- ↪ Encourager les entreprises à déplacer leur consommation d'électricité vers les périodes de pics de production d'électricité à partir des énergies renouvelables.
- ↪ Développer les technologies de stockage de l'électricité.
- ↪ Lancer un appel d'offres pour disposer de capacités de production au gaz ou de stockage supplémentaire (pompage-turbinage et autres technologies innovantes).
- ↪ Réinvestir dans les réseaux de distribution afin d'améliorer la qualité de la fourniture d'électricité partout sur le territoire et de permettre à un plus grand nombre de consommateurs de recourir au gaz. Le gaz représente toutefois une solution transitoire. Dans ce cadre, s'appuyer sur les innovations proposées par le secteur qui permettent d'éviter de lourds travaux d'infrastructures en déployant des citernes de gaz sécurisées et intelligentes (réapprovisionnées automatiquement par le fournisseur) individuelles et collectives (par immeuble ou quartier).

Priorité 2 : Maîtriser la facture d'énergie et notre consommation.

La meilleure électricité reste celle qu'on ne consomme pas. Une multitude de gains d'efficacité sont à l'heure actuelle à notre portée. Le cdH veut concentrer ses efforts sur des politiques permettant à ceux-ci de se réaliser afin d'opérer une transition énergétique à moindre coût pour les citoyens. Concrètement, nous voulons :

- ☞ Lancer un plan interfédéral d'investissement pour l'isolation des bâtiments résidentiels, administratifs, industriels et tertiaires, échelonné sur plusieurs années et s'appuyant sur un budget à la hauteur des défis qu'induit la transition énergétique. Notre premier objectif est de réduire de 30 % la consommation énergétique primaire des habitations d'ici 2030. Le second vise à réduire la consommation d'énergie primaire des bâtiments du secteur tertiaire (publics et privés) de minimum 40 % à la même échéance.
- ☞ Dans ce cadre, développer le mécanisme du tiers-investisseur par lequel des opérateurs privés ou publics réalisent des travaux économiseurs d'énergie pour le compte de tiers particuliers ou de bâtiments à usage collectif (écoles, crèches) et les financent en captant une partie des économies d'énergie réalisées par le tiers (réduction de la facture). Combiner ce mécanisme avec la mise en place d'un mécanisme permettant de réduire le risque du tiers-investisseur (société en commandite et/ou garantie régionale) et l'octroi d'une prime et d'un avantage fiscal pour le consommateur. Impliquer les fournisseurs d'énergie dans la mise en œuvre du tiers-investissement via la mise en place de quotas d'économies d'énergie à atteindre annuellement pour chacun d'entre eux. Ils devront donc proposer des services (conseil, accompagnement, gestion administrative des travaux), ou apporter un soutien financier des travaux économiseurs d'énergie auprès des particuliers et des entreprises.
- ☞ Renforcer massivement dans ce cadre les moyens affectés à l'isolation des bâtiments scolaires.
- ☞ Renforcer le montant de certaines primes affectées à la rénovation et à l'isolation en veillant à cibler les travaux et les projets les plus efficaces en termes de réduction de la consommation énergétique et d'émissions de CO₂.
- ☞ Proposer des prêts à taux zéro pour permettre à l'ensemble des propriétaires-bailleurs d'isoler les logements loués, à condition que le loyer respecte la grille de références des loyers.
- ☞ Affecter les revenus ETS au financement d'investissements économiseurs d'énergie et de réduction de gaz à effets de serre, en ciblant en priorité la rénovation du bâti.

- ↪ Dans une logique « win-win », renforcer les moyens dévolus à la rénovation des logements publics et en même temps réformer le calcul des loyers des logements publics/sociaux afin que les locataires sociaux contribuent également en partie au coût des travaux.
- ↪ Favoriser le développement des secteurs de l'éco-construction et diminuer la TVA de 21 % à 12 % sur les constructions neuves passives.
- ↪ Soutenir la recherche et le développement, l'entrepreneuriat et la croissance de l'activité économique et de l'emploi dans les secteurs de la production « bas carbone » et du stockage de l'électricité, de la gestion de la demande et de la diminution de la demande.
- ↪ Veiller à offrir des tarifs compétitifs aux entreprises.
- ↪ Poursuivre la mise en œuvre d'accords de branche (c'est-à-dire la conclusion sur base volontaire de contrats d'objectifs, entre la Wallonie et les secteurs industriels, représentés par les entreprises les plus intensives en énergie via leur fédération) et élargir leur utilisation à de nouveaux secteurs ainsi qu'aux PME et TPE.
- ↪ Équiper d'ampoules LED la quasi-totalité des luminaires du territoire d'ici 10 ans et généraliser l'utilisation de lampadaires intelligents sur la voirie (activation lors du passage d'usagers).
- ↪ Encourager les organisations publiques à montrer l'exemple, tant sur le plan des choix d'investissement que de l'organisation du travail et du fonctionnement interne ou encore des critères de sélection qualitative ou d'évaluation des offres dans le cadre de marchés publics.
- ↪ Réduire le taux de TVA sur la facture d'électricité et de chauffage des ménages à 6 % durant 5 ans, le temps d'isoler son habitation. Neutraliser l'impact de cette diminution de TVA sur l'indexation des salaires.
- ↪ Mieux soutenir les ménages à faire face à leur facture d'énergie, grâce à un renforcement du fonds social mazout visant à l'élargir à toutes les sources d'approvisionnement. Relever le niveau de revenu des ménages pouvant y faire appel.
- ↪ Procéder à une harmonisation par le bas des tarifs des gestionnaires de réseau de distribution, en générant des économies d'échelles via le rapprochement et, à terme, la fusion, de ces différents opérateurs.
- ↪ Interdire l'ouverture permanente des portes des commerces en période hivernale et rendre obligatoire l'extinction des publicités et enseignes lumineuses durant la nuit.

Priorité 3 : Promouvoir une énergie citoyenne :

Le modèle actuel, où la majorité de l'énergie est produite par des opérateurs étrangers davantage préoccupés par le rendement économique des capacités de production que par la sécurité d'approvisionnement et la transition énergétique, a clairement montré ses limites. Puisque c'est avant tout le citoyen qui est impacté par les changements climatiques, les problèmes d'approvisionnement et les coûts qu'ils engendrent, le cdH veut lui donner les outils nécessaires pour être acteur de cette production et à terme, ne plus devoir en subir les aléas. L'accès à la capacité de production ne doit cependant pas être réservé à certaines catégories de la population bénéficiant d'un grand terrain ou d'une toiture bien orientée. Voilà pourquoi nous voulons :

- ☞ Mettre en place une coopérative communale de développement des énergies renouvelables dans chaque commune et donner un titre de participation gratuitement à chaque habitant. Permettre aux habitants qui le souhaitent d'acheter d'autres titres dans la coopérative. Dans ce cadre, octroyer une aide financière lors du lancement de projets de développement de grandes installations photovoltaïques ou d'éoliennes terrestres et encourager les communes à mettre des terrains et toitures à disposition. Investir dans le développement de la géothermie, de l'hydrolien et d'autres filières de production d'énergies renouvelables innovantes.
- ☞ Inciter les grands développeurs éoliens à ouvrir une partie du capital (au moins 40%) de leurs nouvelles installations à la population locale, aux pouvoirs locaux ou aux coopératives citoyennes, mais aussi à les informer de cette possibilité.
- ☞ Élargir les missions des sociétés publiques d'investissement au préfinancement et/ou au cofinancement de coopératives énergétiques via l'octroi d'un prêt à taux réduit ou d'une garantie bancaire ou une prise de participation dans la coopérative.
- ☞ Développer des « micro-réseaux virtuels » à l'échelle d'un quartier, d'un village ou d'un zoning, permettant aux consommateurs de se regrouper autour d'une capacité de production locale tout en restant connectés au réseau public.
- ☞ Encourager les (co-)propriétaires de grands bâtiments dont les toits ou murs sont idéalement orientés (bâtiments commerciaux ou industriels, équipements collectifs) à couvrir au maximum leurs surfaces disponibles.
- ☞ Limiter le nombre de grandes éoliennes ou les éloigner des habitations (offshore, zonings industriels, autoroutes), privilégier sous certaines conditions le repowering (remplacement d'éoliennes en fin de vie par de plus puissantes) et développer le petit éolien.

- ↪ Inciter certaines entreprises à installer une unité de cogénération petite ou moyenne, lorsque leur activité implique au moins 15.000 kWh de production de chaleur. L'intérêt est de récupérer une partie de cette chaleur pour produire en même temps de l'électricité (qui sera en priorité autoconsommée, et le cas échéant réinjectée sur le réseau). Il est également possible de cibler les grands immeubles. Instaurer un mécanisme incitatif pour favoriser l'autoconsommation collective de cette énergie.
- ↪ Développer une plateforme en ligne afin de partager les expériences d'énergie citoyenne.